



**CTMESR du 9 janvier 2013**

**Déclaration FSU sur le projet d'arrêté relatif aux  
modalités d'application du décret n°2010-888**

La FSU dénonce une nouvelle fois dans cette instance le cadre global de l'évaluation dans la Fonction Publique.

Notre position exprimée ce jour est en outre nourrie de l'expérience vécue par les filières soumises à la réglementation en vigueur.

Outre les conséquences délétères de l'individualisation des personnels au sein d'un service public, l'évaluation au mérite, forcément subjective, a de fait un impact sur la carrière et le salaire.

Les propos récents de la ministre de la Fonction Publique nous conforte à demander l'abrogation du décret n°2010-888 au niveau de la Fonction Publique. Or vous cherchez aujourd'hui à étendre cette réglementation à la filière ITRF par le présent projet d'arrêté.

Aujourd'hui, les amendements que nous proposons n'ont pour objectif que d'atténuer les effets négatifs de ce système d'évaluation notamment sur la carrière des agents.

(remarque : comme toutes les OS ont déclaré qu'elles voteraient contre ce projet, nous avons retiré nos amendements)